



Service d'externalisation de paie spectaculaire

Jour de paye s'adresse aux :

- entreprises du spectacle vivant (détection de la licence et affiliation aux différentes caisses sociales)
- structures artistiques et culturelles appliquant la CCNEAC ou la CCNSVP
- employeurs embauchant au régime général et/ou à l'intermittence

Les tarifs 2018

Coût employeur année précédente	Tarif (facturation mensuelle)
- de 15 000 €	4 % du coût employeur réel
de 15 000 € à 75 000 €	5 % du coût employeur réel
+ de 75 000 €	7 % du coût employeur réel

Forfait paramétrage dossier : 65 €
Forfait mensuel si aucune paie : 7 €

*Jour de paye est non assujetti à la TVA
(article 293B du CGI)*

Jour de paye s'occupe de vos paies de A à Z :

- DPAE et contrat de travail
- Bulletin de salaire
- Attestations salariés (AEM, certificat congés spectacles, attestation employeur Pôle Emploi, reçu pour solde tout compte, certificat de travail)
- Déclarations sociales : DSN mensuelle (URSSAF, caisse de retraite, congés spectacle, mutuelles) et événementielle (accident travail, arrêt maladie, congés maternité) Pole Emploi Spectacle, FNAS, CMB, AFDAS, FCAP, médecine du travail...
- Transmission écriture comptable (générale et analytique), fichier de virement bancaire, livre de paie, état récapitulatif

***Jour de paye fonctionne
simplement et à distance
(envoi des éléments par mail)***

Elsa Babin

jourdepaye.elsa@gmail.com - 06 87 01 15 77
Les basses gaudinières 61420 Fontenai les louvets

833 233 075 RCS ALENCON